

Fiche outil 1 : l'Éducation à la culture et aux arts

Se situer

L'éducation à la culture et aux arts (ECA) est une politique publique récente qui vise à favoriser l'accès égal à la culture en lien avec la réalisation des droits culturels de chaque enfant.

Parmi les dispositifs d'ECA existants en Fédération Wallonie-Bruxelles, **La Culture a de la Classe** en est un, actif en Région bruxelloise.

Qu'est-ce que l'éducation à la culture et aux arts ? Comment fonctionne le dispositif **La Culture a de la Classe** ? Comment y participer ?

De quoi parle-t-on ?

Des instruments normatifs et des valeurs humanistes proposés par l'UNESCO

L'Unesco est la première organisation à initier, dès le début des années 70, une profonde réflexion et, plus tard, des instruments normatifs pour développer les arts et ancrer la culture dans l'éducation en tant que ressources essentielles en faveur du développement humain.

La feuille de route de Lisbonne ^[1] publiée en 2006 fixe les valeurs humanistes sur lesquelles reposent les grands objectifs des politiques européennes d'ECA :

- Défendre le droit de l'homme à l'éducation et à la participation culturelle
- Développer les capacités individuelles
- Améliorer la qualité de l'éducation
- Promouvoir l'expression de la diversité culturelle

Un référentiel de la Fédération Wallonie-Bruxelles

La Fédération Wallonie-Bruxelles en 2018, a fixé l'objectif de l'éducation culturelle: il s'agit de « *favoriser le développement d'une réflexion critique et citoyenne sur les héritages que la culture donne en partage. Elle contribue à la prise de*

conscience et au respect des différences et par là, prévient l'isolement identitaire. » ^[2]

L'éducation culturelle et artistique s'inscrit dans un mouvement de démocratisation de la culture via l'accès de chacun :

- au patrimoine de l'art et de la culture par le biais de **la rencontre** avec les œuvres ;
- **aux pratiques** artistiques de son choix et leur expérimentation. L'éducation culturelle et artistique est, en ce sens, la conjonction du faire, du sentir et du penser;
- **à une véritable expérience esthétique**, culturelle et artistique.

L'éducation culturelle et artistique prône des approches où se croisent en permanence l'acquisition de repères culturels et le développement de compétences plus spécifiques à la dimension créative et artistique.

Concrètement depuis 2020, chaque élève bénéficie d'un parcours d'éducation culturelle et artistique (PECA) qui vise, depuis l'entrée en maternelle jusqu'à la fin de la scolarité obligatoire, un accès égal à la culture et à l'art en lien avec la réalisation des droits culturels de chaque enfant.

De nouveaux référentiels de compétences initiales pour les élèves du maternel et un référentiel d'éducation culturelle et artistique pour la suite du tronc commun viennent aider l'enseignant à structurer les acquisitions.

Un dispositif bruxellois : La Culture a de la Classe

Pour qui ?

L'appel à projets **La Culture a de la Classe** est un dispositif d'éducation à la culture organisé par la Commission Communautaire Française. Il s'adresse aux établissements scolaires implantés en Région bruxelloise uniquement. Tous les niveaux sont concernés, de la maternelle au secondaire supérieur de type court (type Hautes écoles). Toutes les organisations socioculturelles implantées à Bruxelles peuvent y participer.

Pour quoi ?

Ce dispositif vise à promouvoir la participation culturelle des élèves, entendue comme un processus de développement

de la créativité et de son expression citoyenne. En ce sens, il favorise l'acquisition des compétences culturelles et artistiques visées par le PECA.

Ici l'approche encouragée est avant tout celle de la démocratie culturelle, où chaque projet doit faire de chaque jeune un sujet producteur de culture. Elle complète ainsi l'approche qui consiste à découvrir des œuvres et expérimenter des techniques créatives.

Comment y participer ?

Cet appel à projets est annuel : à chaque mois de juin, des jurys se réunissent pour sélectionner des projets culturels à subsidier. Ceux-ci sont à réaliser pendant l'année scolaire qui suivra.

Tout enseignant ou organisation qui souhaite mener un projet d'éducation à la culture avec une ou plusieurs classes est invité à prendre contact avec un partenaire soit socioculturel ou scolaire afin de coconstruire une approche participative et des activités artistiques en lien avec les objectifs d'un des axes du programme.

Ils sont au nombre de quatre :

- Axe Lecture
- Axe Citoyenneté
- Axe Arts
- Axe Science et créativité.

Une fois le projet élaboré, les partenaires sont invités à remplir un formulaire officiel afin de le soumettre aux jurys et d'obtenir un subside. Ils devront choisir entre un projet à réaliser en partenariat unique ou en inter école.

- ➔ Dans le premier cas, une association socioculturelle et un seul établissement scolaire travaillent ensemble.
- ➔ Dans le second cas, il s'agira pour une association de travailler le projet avec plusieurs écoles. Ici chaque établissement scolaire devra s'occuper d'un aspect du projet.

Bibliographie

Documents

^[1] Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Feuille de route pour l'éducation artistique - Conférence mondiale sur l'éducation artistique : Développer les capacités créatrices pour le 21^{ème} siècle, Lisbonne, 6-9 mars 2006.

^[2] Référentiel d'éducation culturelle et artistique – Tronc commun, Pacte pour un enseignement d'excellence, Fédération Wallonie-Bruxelles, 2022, page 19.

Sites

Fédération Wallonie-Bruxelles : pacte pour un enseignement d'excellence
<https://www.peca.be>

Commission Communautaire Française : la culture a de la classe
<https://lacultureadelaclassse.ccf.brussels>